



Schéma d'Aménagement & de Gestion des Eaux Ill-nappe-rhin

DDT 67 SEGE			
- 9 MAI 2019			
CS	CMI	UCO	ERA

DDT 67 Courrier arrivé								
Services	Dir:	SG	SA	SEGE	SART	SLCDRU	SSTIC	Autre:
Attrib.				X				
Contrib.								
Info.								
Visa Directeur :		07 MAI 2019			Visa Directeur Adj. :			
Observations :								

Strasbourg, le 02 mai 2019

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires
Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
Boîte Postale n°61003
67070 STRASBOURG Cédex

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez sollicités par courrier en date du 26 février 2019, pour connaître l'avis de la CLE sur la demande d'autorisation portant sur l'extension de la zone d'activités ACTIVEUM déposée par la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, en réunion du 30 avril 2019, a donné un avis favorable avec réserves à ce projet.

Les réserves portent sur les points suivants :

- le site a vocation à accueillir des activités qui peuvent générer des pollutions. La nappe est très vulnérable car affleurante au droit du site. Les futures installations (non connues à ce jour) devront respecter la réglementation et veiller à préserver la nappe de tout impact
- le règlement de lotissement pour l'aménagement de la zone d'activité devra interdire l'usage de pesticides sur le site
- les modalités de gestion des eaux pluviales ne sont pas présentées en détails dans le dossier loi sur l'eau car elles ont déjà fait l'objet d'une autorisation. Le projet ne prévoit pas d'infiltration des eaux pluviales, mais un rejet après traitement dans le fossé de la Hardt. Les services instructeurs doivent s'assurer que les mesures prises dans l'arrêté de 2001 permettent bien de préserver la nappe d'incidences négatives : modalités de gestion des eaux pluviales en phase chantier, éventuelles interactions nappe/fossé de la Hardt, qualité des rejets d'eaux pluviales et mesures de suivi, existence de vannes de confinement...
- le projet n'analyse pas son incidence sur le SAGE ILL-NAPPE-RHIN et le SDAGE

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Bernard Gerber

Président de la Commission Locale de l'Eau
Conseiller Régional

• Commission locale de l'Eau

Secrétariat : Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller • BP 91006 • 67070 STRASBOURG cedex
Tél. : 03 88 15 67 84 - Fax : 03 88 15 69 19 - Courriel : adeline.albrecht@grandest.fr